

BULLETIN MUNICIPAL N°1-2024

LE SAINT-JEANTAIS

FEVRIER 2024

CONTACTS



64 Avenue des Pyrénées
09100 Saint-Jean-du-Falga



05 61 67 92 50



mairie@stjeandufalga.fr



ville-saintjeandufalga.fr

DANS CE NUMÉRO :

VIE MUNICIPALE

Edito

Rénovation Mairie

Bilan énergétique

VIE ASSOCIATIVE

Retour en images

Le Feuilleton de St Jean d'Autrefois

VIE PRATIQUE

Cadre de Vie

Flash Infos

Infos Pratiques

Etat Civil

AGENDA



25-02 à 14h : Défilé du Carnaval

3-03 à 15h : Loto du Foot

13-03 : Loto Soleils d'Automne

21-03 : Remise à niveau du permis de conduire

31-03 : Chasse aux œufs à Luzent

21-04 : Foire de Printemps

24-04 : Revue Cabaret

27-04 : Concours de Pétanque

27 et 28-04 Tournoi Foot Claude Guillemin

18-05 : Concours de Pétanque

14, 15 et 16/06 : Fête de St Jean

15-06 : Concours de Pétanque



Directeur de la publication : Michel DOUSSAT

Rédaction : membres de la commission communication



Suivez nous sur
ville-saintjeandufalga.fr

Rejoignez nous :





Saint-Jeantaises,
Saint-Jeantais,

Cette année, exceptionnellement, j'ai souhaité m'adresser à vous pour vous présenter mes vœux d'une manière différente, à travers un courrier.

Vous avez pu constater, de nombreuses réalisations, et beaucoup, de projets.

Dans ce bulletin, nous revenons sur les travaux de la mairie qui vont permettre en plus de résoudre un problème structurel du bâtiment, de faciliter l'accessibilité et de moderniser cet édifice utile à tous.

Des travaux seront réalisés, dans le courant de l'année rue Bordenave pour réparer les réseaux enfouis. Ces travaux seront les prémices de la rénovation totale de cette rue prévue en 2025, en même temps que la rénovation de la rue du 14 juillet.

Les efforts de propreté se poursuivent malgré l'incivisme d'une minorité qui pollue la vie d'une grande majorité. Notre « Bien vivre ensemble » c'est l'affaire de chacun d'entre nous.

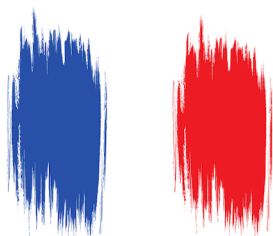
Le compostage connaît un grand succès avec les composteurs individuels très demandés et la mise en place de composteurs collectifs dans plusieurs lieux du village.

Chers administrés, nous avançons avec autant de plaisir et la détermination qu'il faut quand on a choisi de servir l'intérêt général.

Grâce aux compétences, à l'engagement et à la créativité des élus, des agents territoriaux, nous nous adaptons aux circonstances, au cadre réglementaire, mais aussi aux nécessaires équilibres budgétaires en restant fidèles à nos engagements.

Avec mon équipe, j'ai fait le choix d'avancer pour le bien de tous, en veillant à préserver ce qui fait l'âme et la richesse de notre commune, à savoir les Saint Jeantaises et les Saint jeantais qui la composent.

Poursuivons ensemble notre action dans le respect de votre confiance.



Le Maire,
Michel DOUSSAT

UNE PAGE SE TOURNE



Notre Mairie se modernise ...

La bâtisse qui accueille la mairie était une « maison d'école mixte » construite en 1862 comme l'atteste le plan n°1 signé par l'architecte en chef de l'Ariège.

Cette construction comprenait une salle de classe fille et une classe garçon avec préaux séparés et logement du « maître » à l'étage.

En 1951, M. BONIS, architecte à Pamiers, repense le rez de chaussée, 2 grandes classes sont aménagées. La mairie est créée. Côté route nationale, 2 bâtiments arrondis accueillent M. le Maire, sa secrétaire et le service social-dispensaire. Le logement de fonction du « maître » est conservé.

Dans les années 60, les classes deviennent mixtes et par niveau.

Une nouvelle école est construite à l'emplacement de la médiathèque. Après le déménagement de l'école dans les années 1980, la bâtisse est devenue la mairie à part entière.

Ce bâtiment a évolué en fonction du personnel, des contraintes administratives, d'accessibilité et un meilleur accueil du public.

La vétusté du bâtiment ne permettait plus une bonne utilisation des espaces, c'est pourquoi, sous l'impulsion du Maire, il a été décidé de repenser l'édifice.



Notre Mairie se transforme ...

Le cabinet d'architectes C+C de Pamiers a planché sur le projet « nouvelle mairie » en tenant compte des contraintes suivantes :

- Evolution de la population,
- Accessibilité,
- Performance énergétique,
- Meilleures conditions de travail pour le personnel et les élus.



Pour que les services de la mairie continuent de fonctionner, des bungalows provisoires ont été installés courant juin, avec l'accueil mairie à la médiathèque.

Ce déménagement a permis à notre service technique de récupérer une grande partie de matériaux et matériels valorisables avant l'intervention des entreprises (La salle Jean-Marie Massat a été embellie par la récupération du plancher et les meubles de la salle d'honneur), elle est devenue salle des mariages.

Pendant cette période, les réseaux ont été dévoyés pour permettre de futures interventions en sécurité.

Il est intéressant de noter que la majorité des entreprises sélectionnées sont ariégeoises.

UNE PAGE SE TOURNE

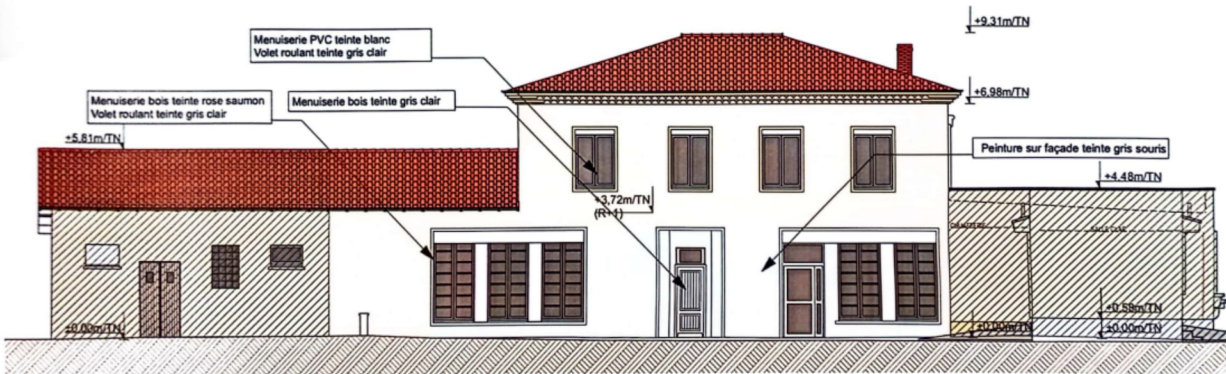
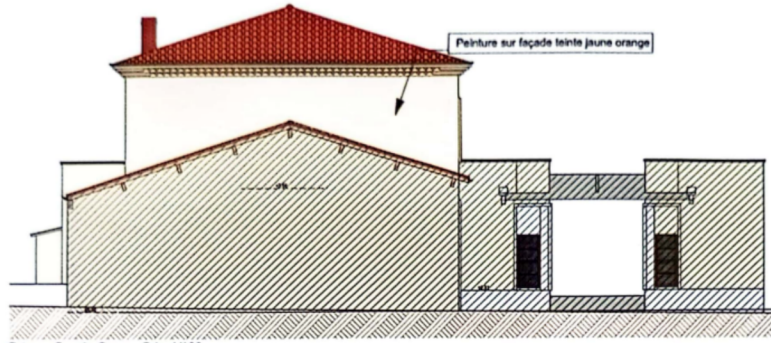


Notre Mairie se reconstruit ...

Début 2024, les engins de démolition sont entrés en action pour déconstruire les parties trop vétustes. Le bâtiment principal est conservé et valorisé.

Le nouveau bâti sur la partie gauche de la mairie comprendra une nouvelle salle d'honneur et les bureaux administratifs et sur la partie droite les services techniques et la police rurale.

130C/22 • DCE • Mairie de St-Jean du Faiga - Aménagement et extension de la



Existant Façade Sud - Ech : 1/100

DCE01-05 / Existant Façade Ouest et Sud - Ech : 1/100

Septembre 2023



VIE MUNICIPALE

BILAN ENERGETIQUE COMMUNAL



QUELQUES CHIFFRES ...

Ces valeurs sont basées sur les données de consommation de l'année 2023 collectées sur l'espace client EDF avec les identifiants de la commune.

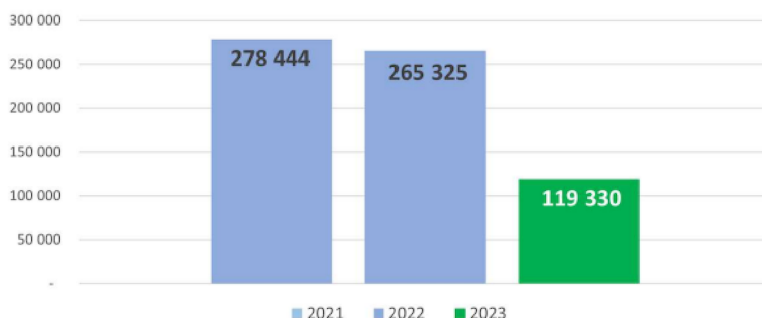
Le tableau ci-dessous est basé sur une étude datant de 2021 basée sur les chiffres de 2017. A titre de comparaison, les communes de moins de 500 habitants ont un coût d'énergie moyen de 30€/an.hab. **La commune de Saint Jean du Falga est donc particulièrement économe en comparaison à la moyenne des communes équivalentes en Occitanie.**

	Saint Jean du Falga 2023	Moyenne Régionale des communes de - de 10 000hab
Consommation Energétique totale	127kWh/hab.an	265kWh/hab.an
Dépense Energétique totale	≈ 24€/hab.an	32€/hab.an
Dépense pour l'éclairage publique	≈ 9,20€/hab.an	11€/hab.an

FOCUS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune dispose de 4 compteurs dit « au forfait » et 27 compteurs communicants concernant l'éclairage public. A partir d'octobre 2022 l'interruption de l'éclairage public de minuit à 6h a été mis en place. Ce choix présente plusieurs intérêts significatifs. Tout d'abord, cette mesure favorise l'économie d'énergie en réduisant la consommation électrique durant ces heures de faible activité nocturne. Cela permet d'alléger la pression sur les réseaux électriques et de contribuer à la préservation des ressources naturelles. De plus, l'extinction temporaire de l'éclairage public pendant cette plage horaire favorise une réduction de la pollution lumineuse, préservant ainsi la biodiversité et permettant aux espèces animales nocturnes de trouver un environnement propice à leur cycle naturel.

Chiffres de la commune :



La consommation par habitant est passée de 97 kWh/an en 2021 à 41kWh/an.

L'impact est particulièrement visible sur l'année 2023 avec une baisse de 56% de la consommation d'énergie. La part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune est passée de 61% en 2022 à 43% en 2023.



RETOUR EN IMAGES : RÉTROSPECTIVE



MARCHE DE NOEL

Le marché de Noël du Dimanche 11 Décembre a été une très belle réussite pour le comité des fêtes qui clôturait l'année de son cinquantenaire.

Une trentaine d'exposants, de bénévoles, plus de 1000 visiteurs étaient au rendez vous avec le soleil.

La munstiflette fût un grand succès, avec plus de 20 kilos de pommes de terre cuisinées. De nombreuses associations présentes au côté du père Noël., sans oublier, les chansons de Noël de Jean Marc Zanetti pour animer la journée.

CONCERT DE NOEL

Le 16 décembre concert donné à l'occasion de Noël en l'église de Saint-Jean du Falga avec les chorales « les Voix de St Jean » « Chœur des Arts » de Saverdun et « Chœur à cœur » de La Tour du Crieu dirigées par Vanessa Dieudonné.

Le public était nombreux et le répertoire a su conquérir l'auditoire avec entre autre le chant Vive le vent pour se mettre dans l'ambiance de Noël.

Il n'est pas trop tard pour intégrer la chorale, vous pouvez

demander des renseignements par mail :

choralestjean09@gmail.com



L'Assemblée Générale du club de randonnées Sakado'9 s'est tenue le 24 Novembre 2023. Les adhérents ont apprécié l'activité débordante déployée par les bénévoles : sur 86 randonnées proposées, 27 ont été annulées pour raisons météorologiques, ce qui fait que 59 ont été réellement effectuées soit en gros une par semaine sur l'année entière ... Avec une participation de 413 personnes (256 femmes pour 157 hommes). Le club a organisé 3 séjours de randos : séjour montagne de trois jours au refuge de l'étang d'Araing, séjour raquettes de 4 jours dans le Capcir, enfin séjour rando/tourisme de 5 jours dans les Pyrénées Orientales. Les effectifs stagnent depuis 3 ans malgré l'énergie déployée.

Prochains séjours : 1 séjour raquettes de 4 jours (65) en Février, un de moyenne montagne de 6 jours en Andorre en Juin et un montagne dans le Néouvielle en Septembre. **Rejoignez nous sakado9.2017@gmail.com**

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

La GR Saint Jeantaise est une association qui vit bien. Créée en 2019, elle propose des cours de Gymnastique Rythmique le vendredi soir à St Jean du Falga, mais cherche surtout à participer à la vie associative locale. Il s'agit de créer des conditions de vie et d'apprentissage pour que les jeunes puissent progresser et s'exercer sereinement. Au sein du club, il fait bon vivre et pratiquer. Epaulé par le RCCFM (Rythmique Club du Comté de Foix Montgailhard), le club propose des cours de qualité et un programme ponctué de nombreuses animations.

Premier rdv de l'année; "l'arbre de Noël" : démonstrations, conception de cartes de vœux avec un concours de dessins. L'Assemblée Générale du club prépare un spectacle monté de bout en bout par les enfants et sous les conseils de Coralie leur entraîneur diplômé. Et enfin le gala annuel en juin où les gymnastes se produiront dans le cadre somptueux de la scène nationale de l'Estive à Foix ! Le club propose de participer au Carnaval ou à la chasse aux œufs) **Rejoignez nous : gr.saintjeantaise@gmail.com ou via sa page FB.**



L'association Itai Doshin propose 2 cours de Qi Gong et un cours de Tai Qi le Mardi de 17h30 à 19h30

Laurence Thomas formée auprès de Thierry Baë, propose une pratique hebdomadaire, progressive, à l'écoute du corps, de soi, dans un climat chaleureux. Des stages sont aussi proposés durant l'année.

Art millénaire, le qi gong est de plus en plus pratiqué en Occident pour ses vertus sur la santé physique et mentale. Issu d'une des 5 branches de la médecine traditionnelle chinoise, il est idéal pour pratiquer une activité physique complète et douce à tous âges.

Votre contact : Laurence Thomas 06 30 09 00 27



Itai Doshin



Qu'est-ce que le qi gong, quels sont ses effets bénéfiques :

Le Qi gong a pour intérêt une pratique douce du corps, à travers l'alliance du souffle, de mouvements lents et d'étirements. Il apporte souplesse et détente, coordination, équilibre. L'apaisement généré par la pratique est source de détente intérieure profonde. La conception du qi gong est reliée à la philosophie chinoise qui considère l'homme relié à la nature et au vivant.

RETOUR SUR LA NAISSANCE DE SAINT JEAN DU FALGA 1790-1815



Imaginons que nous puissions remonter le temps, et que nous arrivions sur les rives de l'Ariège à la hauteur de notre commune, le premier janvier 1789. A cette époque, les résidents au nombre de 350 environ, vivent dans des hameaux qui portent le nom des premiers habitants du coin et qui plongent leurs racines dans le monde médiéval du Comté de Foix.

Les anciens s'appelaient Faurejean, Bouffilou, Joucla, Raully et Semaillé. Ils s'installèrent et mirent en valeur ce territoire à l'ombre de la petite chapelle qui se trouve à l'intérieur du cimetière actuel, et qui regroupait tous ses hameaux dans une paroisse catholique, base de l'armature administrative du royaume de France jusqu'à la grande révolution de 1789.

A l'heure actuelle, on retrouve cette organisation de la paroisse chez nos voisins andorrans. Mais revenons à 1789, notre paroisse appartient au Comté de Foix (extrême sud du royaume de France). Les habitants de l'époque s'expriment en langue occitane. Seuls les actes notariaux et les décisions de justice sont rédigés en français depuis l'édit royal de Villers Cotteret en 1539. En réalité, les textes étaient traduits en occitan pour la bonne compréhension des méridionaux. Le français deviendra langue unique de l'administration le 20 juillet 1794 ou 2 thermidor an II dans le calendrier révolutionnaire.

Emporté par l'histoire, les habitants de notre paroisse, aidés par le curé, vont participer à la rédaction des cahiers de doléances pour la préparation des États Généraux convoqués par le roi Louis XVI en raison de la désastreuse situation économique et sociale. Après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, la jeune Assemblée Constituante invente une nouvelle unité administrative destinée à balayer les institutions de l'Ancien Régime et qui s'effacent devant les nouveaux 83 départements, dont celui de l'Ariège avec pour capitale Foix. Les départements fonctionnent depuis le 28 juillet 1790.

Au sein de chaque département, les paroisses sont transformées en commune, la France en compte 44000 en 1790. Parmi elles, notre commune qui regroupent les vieux hameaux de Faurejean, Bouffilou, Joucla, Raully et Semaillé et à qui la nouvelle administration donne le beau nom de Saint Jean du Falga, en raison du nombre important de fougères (falga en occitan) qui poussent sur la commune.

Les hameaux historiques s'intègrent dans la nouvelle unité mais en gardant jalousement leurs fêtes et traditions. Saint Jean du Falga, peuplé de 350 habitants émerge donc comme la création de l'Assemblée Constituante et symbolise la modernité en 1790. A l'origine, le maire et ses adjoints comme partout en France sont élus par les citoyens les plus aisés, excluant les plus pauvres privés du droit de vote. Mais Napoléon Bonaparte supprime l'élection et impose un contrôle total sur les administrations locales.

A partir de 1800, le maire de Saint Jean du Falga est nommé par le préfet de l'Ariège qui lui, est le représentant du gouvernement central. Ce conseil municipal va jeter les bases d'un nouveau pouvoir local, devant gérer l'organisation des récoltes, l'usage des fontaines publiques.

En 1811, le conseil municipal nomme le premier garde champêtre de la commune de Saint Jean du Falga, lointain prédécesseur de notre actuel policier rural. La nouvelle administration accueillera le nouveau service d'état civil en remplacement des registres paroissiaux tenus par le curé.

En 1814, le maire de l'époque Jean Fabre, forgeron de son état doit accorder une subvention de 120 francs prélevée sur la contribution financière de 1813, afin de financer la remise en état des ornements pour le service du culte catholique. Il devra aussi entretenir les chemins vicinaux qui traversent le territoire municipal. L'histoire continue dans Saint Jean du Falga l'occitane en ce début du XIX siècle.



par Jean Marc Pradille

Cadre de Vie



Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage
Gérer ses bio-déchets est obligatoire dès le 1 janvier 2024 :

SMECTOM : propose aux habitants de son territoire un kit de compostage individuel qui comprend : un composteur en bois de 400 litres (foyer de 4 personnes) ou 570 litres (4 personnes et plus). Un bioseau pour stocker vos déchets de cuisine avant de les amener dans votre composteur.

☎ **SMECTOM 05 61 68 02 02 du Lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

Ces équipements sont à la disposition de celles et ceux qui n'ont pas la possibilité d'installer un composteur individuel chez eux, qui n'ont pas de composteur ou qui désirent participer au fonctionnement de cet aménagement collectif

MAIRIE : Pour vous accompagner et être en conformité avec la législation, la municipalité a le plaisir de vous informer de la création de 6 sites de compostage partagé. **Place de Rauly, Place du Semalier, Place Jean Jaurès, Rue Jules Ferry, Place de Joucla, Place du General de Gaulle.**

Saviez-vous que le compostage permet de réduire votre poubelle jusqu'à un tiers de son contenu ? Le compost produit est ensuite distribué aux personnes ayant contribué pour le repotage ou est utilisé dans les jardins et les espaces verts de la commune.

Afin de pouvoir utiliser correctement ces sites de compostages partagés, veuillez-vous rapprocher de la mairie pour remplir le document : « Charte de l'utilisateur composteur partagé » et récupérer un bioseau



LES CONSIGNES DE TRI

Tous vos emballages sont à déposer en vrac dans votre bac jaune ou borne apport volontaire : emballages en carton (cartonnettes, briques alimentaires), en métal (boîtes de conserve, aérosols, films en aluminium), en plastique (bouteilles, flacons, films, sachets, pots, tubes...).



Les cartons doivent être pliés et déposés dans les bacs jaunes et borne apport volontaire
RIEN NE DOIT ETRE DEPOSE AU SOL SOUS PEINE D'AMENDE

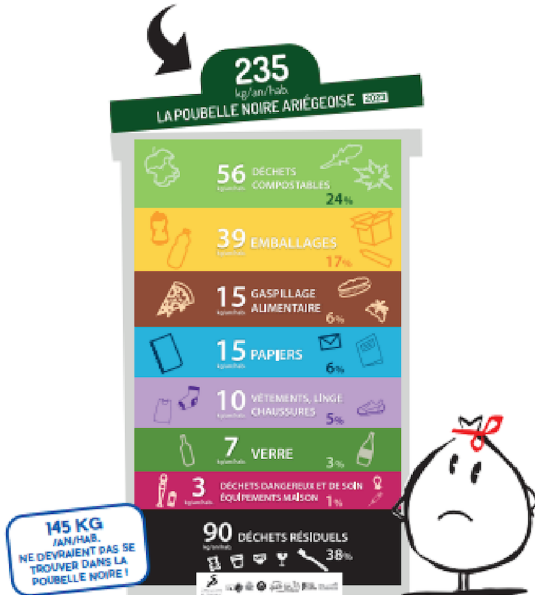
SORTIR SON BAC ORDURES MÉNAGÈRES QUELQUES RÈGLES SIMPLES



NOS POUBELLES SONT PLEINES !

Aujourd'hui, chaque usager-e du SMECTOM jette en moyenne **760KG DE DÉCHETS PAR AN**, tous déchets confondus (papier, emballages, ordures ménagères, déchèteries...). **C'EST BEAUCOUP !**

ET PARMIS EUX, 235KG/AN/HAB. SE RETROUVENT DANS LA POUBELLE NOIRE*



POUR QUE LE BAC SOIT COLLECTÉ

Je sors mon bac la veille de la collecte, en bordure de voie publique

Je sors mon bac lorsqu'il est plein.

Si j'ai un bac verrouillé, je sors la balise rouge pour qu'il soit collecté et je pense à la rentrer sitôt la collecte effectuée.

Tout déchet déposé au pied du bac ne sera pas collecté.



Le SMECTOM compte les vidages de votre bac individuel d'ordures ménagères ou les dépôts de vos sacs poubelles dans les conteneurs collectifs : on ne compte pas les **EMBALLAGES**

DE LA TEOM À LA TEOMi : UN AUTRE MODE DE CALCUL DE MA TAXE DÉCHETS

AUJOURD'HUI TEOM
UN IMPÔT LOCAL, SANS LIEN AVEC LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITE.
La TEOM est calculée sur la valeur locative du logement.

DÉMAIN TEOMi
UN IMPÔT LOCAL COMPOSÉ DE 2 PARTIES :

- UNE PART FISCALE (TOUJOURS CALCULÉE SUR LA VALEUR LOCATIVE DU LOGEMENT OU DU LOCAL).
- UNE PART VARIABLE* (CALCULÉE EN FONCTION DU VOLUME DE DÉCHETS PRODUIT SUR UNE ANNÉE CIVILE).
Le prix au litre sera voté chaque année.

LA PART VARIABLE i EN FONCTION DE MA SITUATION ET DE MES ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES

1 JE DÉPOSE MES SACS POUBELLES DANS UN BAC COLLECTIF

LE CALCUL DE LA PART VARIABLE SE FAIT À CHAQUE SORTIE DES BACS COLLECTIFS.
(VOLUME DU BAC COLLECTIF X NOMBRE DE VIDAGES DU BAC X PRIX AU LITRE)
Part variable divisée entre les usagers du bac au prorata de la valeur locative de chaque logement.



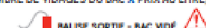
2 JE DÉPOSE MES SACS POUBELLES DANS UN CONTENEUR COLLECTIF

LE CALCUL DE LA PART VARIABLE SE FAIT À CHAQUE DÉPÔT DE SAC DANS LE CONTENEUR.
(VOLUME DU CONTENEUR X NOMBRE DE DÉPÔTS DE SAC X PRIX AU LITRE)
**Pour l'année 2024, les conteneurs collectifs restant en libre accès, ils seront équipés d'un contrôle d'accès et les badges seront alors distribués.*



3 J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES OMR

LE CALCUL DE LA PART VARIABLE SE FAIT À CHAQUE VIDAGE DE BAC.
(VOLUME DU BAC X NOMBRE DE VIDAGES DU BAC X PRIX AU LITRE)



A RETENIR

LA TEOMi N'EST PAS UNE NOUVELLE TAXE DÉCHETS, MAIS UN MODE DE CALCUL DIFFÉRENT. ELLE RESTE UN IMPÔT LOCAL AVEC L'INTRODUCTION D'UNE PART VARIABLE DANS LE CALCUL DE LA TAXE.

A RETENIR

JE NE PEUX PAS AGIR SUR LA PART FISCALE MAIS JE PEUX AGIR SUR LA PART VARIABLE. REMPLI OU À MOITIÉ REMPLI = MÊME PRIX ! UNE SORTIE = UN COMPTAGE

LA PART VARIABLE SERA PRISE EN COMPTE DES LE PREMIER VIDAGE OU DES LE PREMIER DÉPÔT.

INFOS FLASH



le SMIC augmente de 1,13 %, soit 1 766,92 € bruts par mois pour 35 heures hebdo (décret n° 2023-1216 du 20 décembre 2023).

Augmentation du taux d'intérêt du PEL Les PEL ouverts à partir du 1er janvier 2024 profitent d'un taux d'intérêt de 2,25 %, contre 2 % en 2023

Carburant et énergie
Maintien de l'indemnité carburant

Mise en place de la location de voiture électrique à 100€/mois : vérifier votre éligibilité : mon-leasing-electrique.gouv.fr

Prorogation du PTZ et de l'éco-PTZ Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à soutenir les primo-accédants à la propriété, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027

CE QUI CHANGE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

Assouplissement des conditions d'octroi de crédits immobiliers

Évolution du bonus écologique

Généralisation du tri à la source : les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers

Le barème de l'impôt sur le revenu (IR) est revalorisé à hauteur de 4,8 % à partir du 1er janvier 2024, en application de la loi de finances pour 2024.

Revalorisation des retraites du régime général ; Elle s'élève à 5,3 % et effective à compter du 01/01/24

Toutes les informations sur le site : <https://economie.gouv.fr>

INFOS PRATIQUES



CA SE PASSE ICI ...

Depuis le début de l'année, **Ilhona, Florian et Noan** trois jeunes volontaires pour un service civique solidarité seniors interviennent dans la commune auprès des seniors. Ils ont pour mission d'organiser et de coordonner des visites à domicile, de recueillir les besoins des personnes isolées. Ils viennent ainsi répondre à une attente du CCAS, qui cherchait une solution pour apporter un peu plus de soutien et d'aide aux personnes âgées. Merci de leur réserver un accueil chaleureux ! Merci de contacter la mairie si vous connaissez un sénior en difficulté.



INTERCOMMUNALITE : QUOI DE NOUVEAU ?



Votre mairie et votre Intercommunalité se sont équipées de ce nouvel outil très pratique pour vous informer et vous alerter. Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications à chaque nouvel événement.

Pour plus d'actualités, rejoignez nous sur l'application

<https://www.panneaupocket.com/>

Merci d'en parler autour de vous, et de partager l'information.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de restituer une carte bleue, cliquez sur "passer cette étape".
© PanneauPocket

ILLICOV- LE COVOITURAGE QUI S'ADAPTE A VOTRE QUOTIDIEN

COVOITURAGE

EN DIRECTION DE
FOIX, PAMIER, SAVERDUN, TOULOUSE

Inscrivez-vous sur **ILLICOV.FR**



"Pour covoiturer dès aujourd'hui, il suffit de s'inscrire sur www.illico.fr/ligne/portesdariege-pyrenees/.

"Covoiturer comme on prend le bus", c'est la promesse d'Illicov, le nouveau service public porté par la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées. Avec des arrêts fixes et des horaires planifiables en 1 clic, les lignes de covoituration Illicov sont une solution pour tous ceux qui ont besoin de se déplacer au quotidien sans se préoccuper de l'organisation. Les cinq lignes à destination de Foix, Pamiers, Saverdun et Toulouse depuis Mazères, Pamiers sont en service.

INFOS PRATIQUES

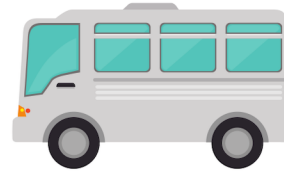


LA TOURNÉE DU MINIBUS A REPRIS

Il vous amènera aux commerces de St Jean du Falga. Le jeudi, c'est au marché de Pamiers qu'il vous conduira.

Pour en profiter, il vous suffit d'appeler la Mairie au plus tard la veille afin de vous inscrire. Départ à 9h. (En fonction de votre adresse, nous vous dirons où il vous récupèrera).

<https://ville-saintjeandufalga.fr/fr/rb/236030/minibus>



ETAT CIVIL

NAISSANCES

BOUZOURTANOV SANCHEZ Adam, Rouslanovitch, Pierre 28/10/2023 à Saint-Jean-de-Verges
COBO Liam Francis le 21/12/2023 à Saint Jean de Verges
DE SEYNES Axel le 20/10/2023 à Saint-Jean-de-Verges
FAEHAU SECANMAL Kaelan, Wakea le 18/09/2023 à Saint-Jean-de-Verges
GIUBELLI Marius Charles Florian Jean -Michel le 15/09/2023 à Quint Fonsegrives
NOTTE Nino le 21/11/2023 à Saint-Jean-de-Verges

DÉCÉS

COUHIN Bernard Louis le 18/01/2024
DELPONT Denise née SOULA le 25/10/2023
GOBIN Ginette, Rolande le 04/11/2023
LAFAILLE Paulette née CABEAU le 23/10/23
LÖTHER Anne née MONNIER le 13/11/2023
LOZE Raymond le 23/11/2023
MATHIEU Camille née MAS le 20/01/2024
REMNEANT Gilbert le 20/01/2024

SANS Juliette née PIQUEMAL le 05/11/2023
SARRIEU Nelly le 25/12/2023
SOUFFES Jacqueline née MAYERAS le 30/11/2023
SUBRA Adrienne née BAUDOUY le 17/12/2023
VIDAL Paul le 13/11/2023
WERNOTH Marie Madeleine le 03/01/2024



OUVERTURE ACCUEIL MAIRIE

Lundi :	8h à 12h	Fermé
Mardi :	Fermé	13h à 17h
Mercredi :	8h à 12h	Fermé
Jeudi :	Fermé	13h à 17h
Vendredi :	8h à 12h	Fermé



**SOYEZ VIGILANTS
AUTOUR DE CHEZ
VOUS**



Contact Mairie : 05 61 67 92 50